

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2014

DELIBERATIONS

Projets

Création d'un conseil municipal des jeunes (4 abstentions)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité qualifiée (4 abstentions), décide d'instituer un conseil municipal des jeunes pour la durée du présent mandat qui fonctionnera sur le mode d'un comité consultatif, de fixer sa composition de 11 à 19 membres, âgés de 13 à 18 ans désignés par vote à bulletin secret par le conseil municipal adultes parmi les candidats ayant répondu à l'appel de la commune et satisfaisant aux conditions définies dans le règlement intérieur. Ce conseil municipal des jeunes pourra être consulté, à l'initiative du maire, sur tout projet communal intéressant la vie des jeunes. Il est à noter que l'opposition (Jean-Claude Gandon, Valérie Gauthier) a exprimé de forts doutes sur le fait que ce sont les conseillers du conseil municipal adultes qui choisissent les membres du conseil municipal jeunes « Le fait que nous devons choisir, nous adultes, d'écarter les candidats au conseil municipal jeunes me pose problème. De plus, sur quels critères? Il aurait mieux valu qu'ils se choisissent entre eux, à l'instar des délégués de classes. Ils auraient pu faire leur propre campagne » a noté Jean-Claude Gandon. « Etre écarté par ses collègues, ou par les adultes, nous avons pensé qu'il est préférable d' être écarté par un adulte. C'est de l'ordre de notre responsabilité » a précisé Max Tourvieille, Maire.

Création des comités consultatifs – Ajout d'un membre au comité consultatif animation culture (à l'unanimité)

Le conseil municipal décide de créer différents comités consultatifs: "Affaires scolaires, Communication, Développement économique, Eau et Assainissement, Embellissement et Environnement, Jeunesse et Sport, Sécurité Routière, Voirie et Distribution". Vous pouvez consulter les listes des membres en mairie.

Travaux de voirie 2014 : adoption du projet (à l'unanimité)

Le Maire expose aux membres du conseil municipal le programme des travaux de voirie qu'il envisage pour l'année 2014 : goudronnage aux quartiers « L'Auberte » et « Les Souliers » et aménagement des fossés.

Personnel communal

Contrat à durée déterminée : Adjoint administratif 2ème classe à 17h30 - 7 mois (à l'unanimité)

Considérant les nécessités du service administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, considérant également que l'agent actuellement en place ne souhaitait pas reconduire son contrat à durée déterminée, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire, à recruter à hauteur de 17h30 hebdomadaires, un agent contractuel sous forme de contrat à durée déterminée, sur le grade d'adjoint administratif 2ème classe pour une durée maximale de 7 mois sur la période du 1er juin au 31 décembre 2014 (CDD). Ce poste pourra prendre la forme d'un contrat aidé (CIE-CUI-CAE- contrat d'avenir) et remplira dans ce cas les conditions requises : contrat de 24h hebdomadaires, modification de la période de contrat (6-12 mois), selon les exigences de ce cadre d'emploi.

Finances

Sécurisation des arrêts de cars scolaires (deuxième tranche de travaux) : demande de subventions 2014 (à l'unanimité)

Le Maire informe l'assemblée que l'équipe municipale souhaiterait, dans la continuité du projet actuel dont l'appel d'offres va être lancé prochainement, déplacer l'arrêt bus dans le sens Aubenas/Privas existant vers la zone des commerces.

L'arrêt déplacé sera sur chaussée avec la création d'un large espace piéton développé à l'arrière du trottoir longeant la RD 104. Il permettra de recevoir les élèves et piétons en sécurité en retrait de la RD 104. Un nouvel abri bus sera également mis en place. Le nom de l'arrêt de bus "Cave coopérative" pourra être modifié au bénéfice de "Commerces" ou "Champ Long". Un parking sera également aménagé à l'arrière de l'espace piéton du nouvel arrêt pour éviter la traversée systématique de la RD 104 vers le parking des commerces. Un passage piéton en surélévation (rampant inférieur à 5%) sera implanté à l'arrière des arrêts bus. Ce passage piéton sera éclairé spécifiquement afin d'assurer une sécurité maximum en limitant les zones d'ombres.

Le Conseil Général appuie cette démarche en proposant un soutien financier à hauteur de 40 à 80 %.

Cession à la commune d'une parcelle de terrain en vue de l'aménagement d'une aire pour le stationnement et l'accueil des poubelles à « Les Buisières » (à l'unanimité)

Le conseil municipal donne suite à la demande de la SCI les Chênes sis « Les Buisières». Cette société proposait de céder à la commune de Vesseaux une partie de la parcelle BN° 878 dont elle est propriétaire pour que la commune aménage une aire pour le stationnement et l'accueil des poubelles (Tri sélectif et ordures ménagères), cession consentie pour un montant de 35 €.

Jeunesse et Sports

Convention de mise à disposition des installations de tennis -1er juin 2014 -> 31 mai 2020 (à l'unanimité)

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition des installations de tennis avec l'Association « Vesseaux Tennis » pour une période de 6 ans du 1er juin 2014 au 31 mai 2020.

DIVERS

Jean-Claude Gandon a souhaité que le Maire rappelle le rôle du CCAS, et questionne sur la suite donnée à une demande d'aide d'une famille. « La famille a reçu une proposition d'assistance, sans nécessité de passer par le CCAS », a répondu Max Tourvieille.

Ce même conseiller a demandé un point sur la réforme des rythmes scolaires. « Je fais partie de ceux qui pensent qu'il est anormal de nous imposer une réforme sans la financer », a répondu Max Tourvieille. Les parents de l'école publique seront à ce sujet consultés dès demain sur deux points : un temps d'activité de $\frac{3}{4}$ d'heure sur 4 jours, et le report de la mise en place de la réforme. »

« S'agissant de l'école privée, il n'y aura pas de mise en place des rythmes scolaires pour l'année 2014-2015, dans la mesure où il n'y a pas de caractère obligatoire » a précisé Max Tourvieille à Valérie Gauthier.

Concernant le marché « dénomination et numérotation des rues », Jean-François Bazely, premier adjoint, a opéré un rapide tour d'horizon. « Une réunion publique d'information a eu lieu le vendredi 23 mai. Le déroulement du marché s'effectue sur la base du travail effectué par Jean-Michel Saunier, adjoint de la précédente équipe au service technique. Cependant quelques nouveaux noms ont été ajoutés, avec entre autres des noms de variétés de châtaignes, Vesseaux en étant la capitale. Concernant la procédure, chaque vesseaudenc recevra un courrier avec la double dénomination. La Poste enverra de façon automatisée les nouvelles adresses aux organismes. L'opération technique (pose de plaques, panneaux et mâts) va être lancée, elle se terminera fin septembre si tout va bien » « Pas de coût pour les vesseaudencs, un choix de l'ancienne équipe », a précisé l'opposition.